

Les revenus du Bon-Pasteur, au moment actuel, proviennent des sources suivantes : 1^o Quête toutes les semaines dans la ville : c'est « l'OEuvre du Pain » ; 2^o le revenu fort minime provenant de l'enseignement, dont il a été parlé plus haut ; 3^o l'allocation annuelle du gouvernement, \$660.00 jusqu'à cette année ; 4^o le produit du travail des religieuses et des pénitentes. Tous ces divers revenus ne suffisent pas toujours à liquider les dépenses de l'Institution, surtout depuis trois ans. Et, sans les dons extraordinaires de quelques âmes généreuses, religieuses et pénitentes seraient souvent exposées à manquer du strict nécessaire. Cette œuvre du Bon-Pasteur n'a pas de fondations, elle ne doit son existence et sa subsistance qu'à la charité publique ; elle vit au jour le jour.

Ces détails suffisent pour démontrer à ceux qui veulent être de bonne foi, que non seulement l'œuvre du Bon-Pasteur est une œuvre de charité, mais l'œuvre par excellence. Recueillir les pauvres, les infirmes, les malades et les orphelins, est certainement une œuvre de sublime charité ; néanmoins, elle ne peut être justement mise en comparaison avec une œuvre destinée à guérir les misères morales et à retirer les âmes du gouffre de la perdition.

La ville de Québec est la première à profiter du bien opéré par l'Asile du Bon-Pasteur ; les pauvres malheureuses qui viennent s'y réfugier se sont perdues presque toujours dans la ville ; l'Institution qui les recueille a donc droit à la protection des autorités municipales, en équité et même en justice.

LETTRE PASTORALE

de Monseigneur M.-T. Labrecque, évêque de Chicoutimi, annonçant l'établissement du monastère de Notre-Dame de la Trappe de Mistassini, Lac St-Jean.

Le jour même de Notre arrivée dans ce diocèse, Nous vous disions, Nos très Chers Frères, en vous adressant la parole pour la première fois, que notre vœu le plus ardent était l'établissement, projeté par notre zélé prédécesseur, d'un vaste monastère des Pères Trappistes sur les bords de la rivière Mistassini. Or, ce qui ne nous était permis d'entrevoir et d'espérer que dans un avenir plus ou moins lointain, voici que par la miséricorde de Dieu, et par un concours providentiel de circonstances, dès les premiers jours de notre épiscopat, nous en voyons l'accomplissement et la réalisation. C'est là une grâce et un bienfait dont